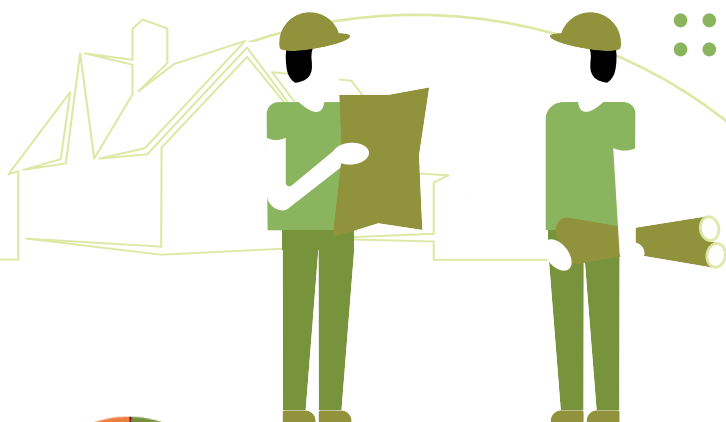
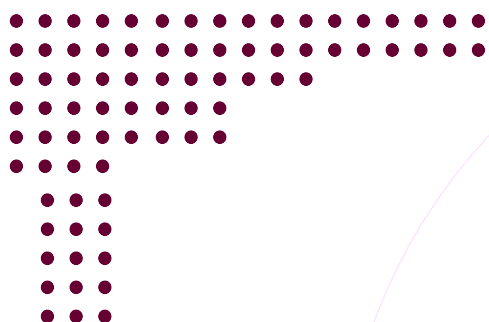




**AGENCE LOCALE DE
L'ENERGIE ET DU CLIMAT**
Métropole Marseillaise



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020





38 rue Breteuil, 13006 Marseille
04 91 37 21 53 | contact@alecmm.fr
www.alecmm.fr
SIRET N° 789 376 548 00036
Association loi 1901, à but non lucratif

L'ALEC EN BREF ————— 2. & 3.
Ensemble vers la transition énergétique !

MISSION DE CONSEIL AUX PARTICULIERS ————— 4.
Guider les porteurs de projet de rénovation énergétique et d'installation d'énergie renouvelable en logement individuel.

MISSION DE CONSEIL AUX COPROPRIÉTÉS ————— 5.
Accompagner le conseil syndical, le syndic et les copropriétaires dans leur projet de rénovation énergétique.

**MISSION DE SENSIBILISATION ET D'APPUI
AUX PROFESSIONNELS DE LA RÉNOVATION** ————— 6.
Faire monter en compétence et valoriser le savoir faire des entreprises du réseau.

**MISE EN ŒUVRE ET DÉVELOPPEMENT
DU PROGRAMME ACTIMMO** ————— 7.
Sensibiliser les professionnels de l'immobilier à la rénovation énergétique performante.

NOUVEAUTÉS DE LA PLATEFORME ————— 8. & 9.
Les outils, dispositifs et publications de l'ALEC qui ont vu le jour en 2020.

**MISSION DE SOUTIEN À LA STRATÉGIE
ET À LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES** ————— 10. & 11.
Un accompagnement sur mesure, adapté aux besoins des collectivités.

COMMUNICATION • BUDGET ————— 12.

ÉQUIPE • BUREAU ————— 13.

COLLÈGES ————— 14.

L'ALEC EN BREF

Ensemble vers la transition énergétique !

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole Marseillaise (ALEC MM) se veut être **un levier efficace pour la traduction concrète et tangible de la transition énergétique sur son territoire.**

Créée en 2012 à l'initiative des collectivités locales, l'ALEC MM a été la première de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à ouvrir ses portes en mai 2013.

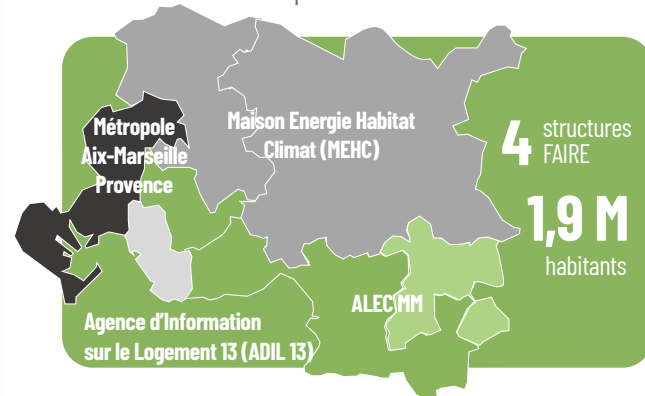


Article L211-5-1 du Code de l'Énergie

« Des organismes d'animation territoriale appelés "Agences locales de l'énergie et du climat" peuvent être créés par les collectivités territoriales et leurs groupements. Leur objet consiste à conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant, au niveau local, la mise en oeuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre des objectifs définis au plan national. Ces agences travaillent en complémentarité avec les autres organismes qui oeuvrent pour la transition énergétique. »

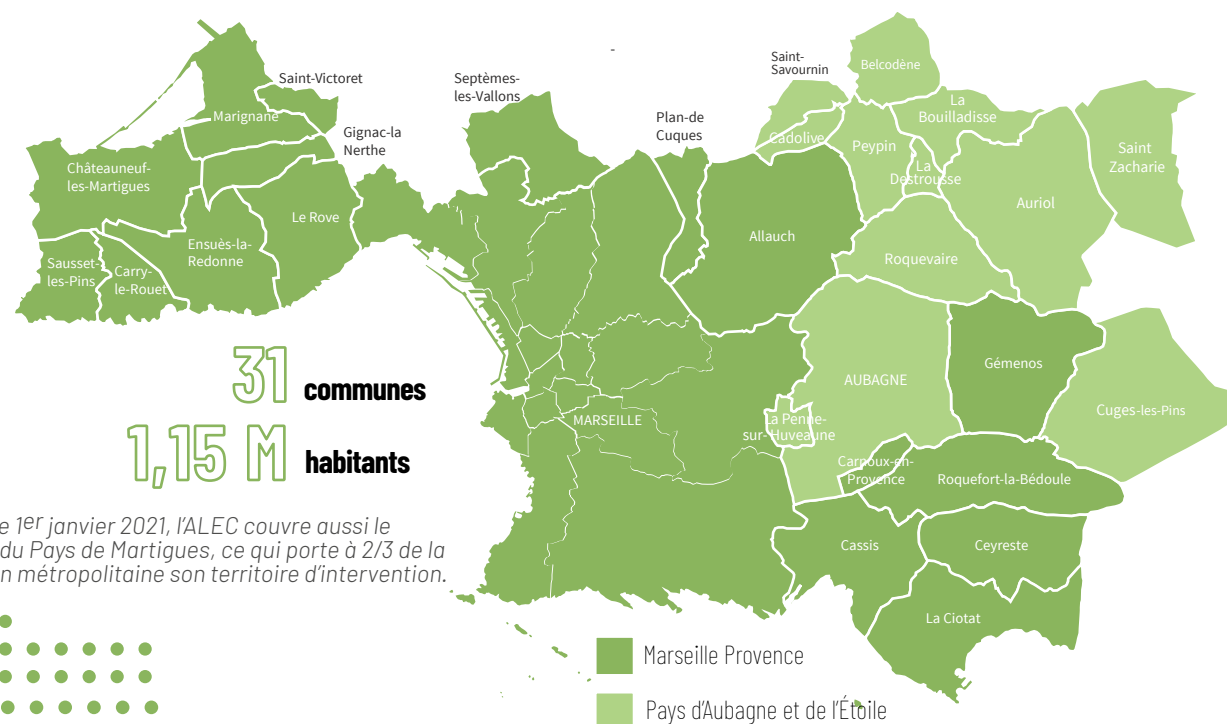
39 ALEC en France réunies au sein de la fédération **flame**

FAIRE sur la Métropole Aix-Marseille-Provence



L'ALEC travaille en étroite collaboration avec le réseau FAIRE de la Métropole Aix-Marseille-Provence afin d'offrir un service mutualisé sur le territoire. En 2020 encore d'avantage, notamment dans le cadre de la création et de la mise en service d'un guichet unique de la rénovation énergétique à l'échelle départementale.

LE TERRITOIRE DE L'ALEC MM



* Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'ALEC couvre aussi le territoire du Pays de Martigues, ce qui porte à 2/3 de la population métropolitaine son territoire d'intervention.

PARTICULIERS
COPROPRIÉTÉS
ENTREPRISES
ACTIMOMO

LE SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH)

L'ALEC déploie sur son territoire le SPPEH qui a pour missions d'une part **d'informer, de conseiller et d'accompagner les ménages au long de leur parcours de rénovation énergétique**, de manière personnalisée, gratuite et indépendante ; et d'autre part de favoriser la mobilisation des professionnels du bâtiment.



Article L232-1 du Code de l'Énergie

« Le SPPEH assure l'accompagnement des consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique. Il assiste les propriétaires et les locataires dans la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement et leur fournit des informations et des conseils personnalisés. »

COLLECTIVITÉS

L'APPUI AUX COMMUNES

Pour répondre aux exigences et aux objectifs des différentes collectivités composant son territoire, l'ALEC développe **un service adapté aux communes** en proposant la mutualisation de ses compétences.

Les missions de l'ALEC auprès des communes

1. Assurer un conseil objectif, indépendant et personnalisé, où la priorité est donnée à la maîtrise de l'énergie, sans privilégier une solution technique en particulier.
2. Mettre à disposition des conseillers compétents, formés et outillés pour accompagner tous les acteurs du territoire.
3. Garantir ainsi une assistance technique sur le long terme qui permet la mise en oeuvre d'une gestion globale et cohérente du patrimoine.

Ce SPPEH s'appuie sur une **Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE).**



Article L232-1 du Code de l'Énergie

« 1. Ces plateformes ont une mission d'accueil, d'information et de conseil du consommateur. Elles fournissent à ce dernier les informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de son projet de rénovation [...]. Les conseils fournis sont personnalisés, gratuits et indépendants.
2. Ces plateformes peuvent favoriser la mobilisation des professionnels et du secteur bancaire, animer un réseau de professionnels et d'acteurs locaux et mettre en place des actions facilitant la montée en compétences des professionnels. Elles orientent les consommateurs, en fonction de leurs besoins, vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation [...]. »



Définition de l'Agence de la Transition Écologique

« Le CEP est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies. »

MISSION DE CONSEIL AUX PARTICULIERS

Guider les porteurs de projet de rénovation énergétique et d'installation d'énergie renouvelable en logement individuel.

Les conseillers de l'ALEC proposent des **conseils personnalisés, neutres et gratuits** aux étapes clés du parcours de rénovation :



Diagnostic initial

- > Appui à la définition du projet
- > Présentation des solutions techniques
- > Proposition d'un programme de travaux
- > Priorisation des travaux



Financement

- > Vérification de l'éligibilité du projet aux aides financières
- > Indication des démarches à suivre
- > Présentation des solutions de financement



Choix des professionnels

- > Mise en relation avec des entreprises référencées à l'ALEC



Avis sur devis

- > Vérification que les devis proposés respectent bien les normes et donnent accès aux aides financières



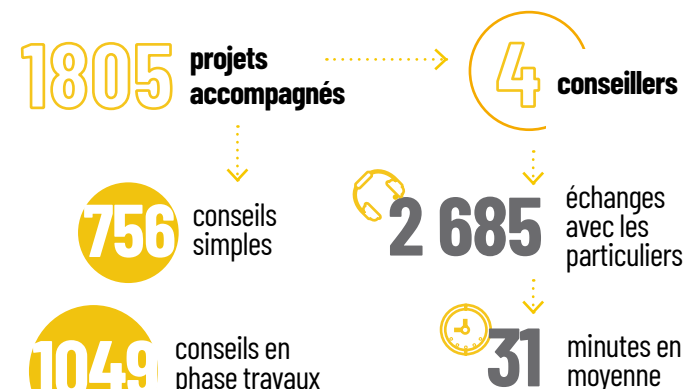
Utilisation du nouveau logement

- > Conseils sur l'usage des équipements et les bons comportements à adopter

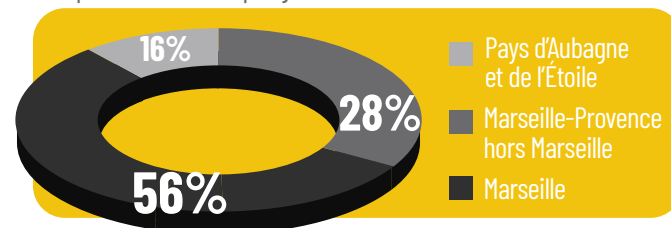
Les webinaires

Face au contexte sanitaire, l'ALEC a dû adapter son agenda pour proposer un nouveau format d'atelier à distance et en visioconférence, en collaboration avec la MEHC : les webinaires. Ces rendez-vous gratuits en ligne ont permis de poursuivre la mission d'information dans ces conditions exceptionnelles et de maintenir le lien avec les particuliers. Ce format comporte aussi l'avantage de toucher un plus grand nombre en étant enregistré et rediffusé sur nos supports de communication.

Retrouvez les webinaires sur la chaîne YouTube de l'ALEC



Répartition des projets sur le territoire



Animations et sensibilisation*

14 ateliers destinés aux particuliers

Réussir son projet de rénovation • Les aides financières • L'eau chaude et le chauffage solaire • Traiter l'humidité dans son logement • Se chauffer mieux et moins cher • Le photovoltaïque et l'autoconsommation • Acquisition et rénovation • Rénover avec des éco-matériaux • Les atouts de la permaculture • etc.

1 visite d'installation photovoltaïque

Roquevaire

62 thermographies de façades et bilans énergétiques associés

23

850

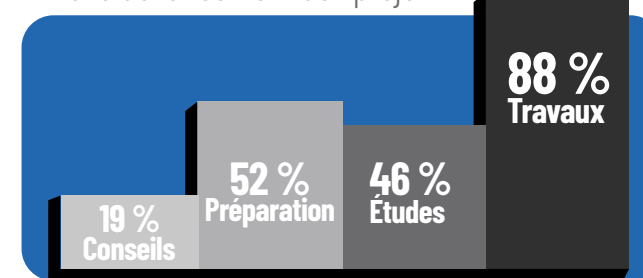
MISSION DE CONSEIL AUX COPROPRIÉTÉS

Accompagner le conseil syndical, le syndic et les copropriétaires dans leur projet de rénovation énergétique.

208 copropriétés suivies = 10 206 logements



Phase d'avancement des projets



26 Appuis en réunion de conseil syndical*

8 ateliers destinés aux copropriétés et syndicats

séances d'information

Préparer les travaux de rénovation énergétique • Les aides financières • Le parcours de la rénovation en copropriété • L'assistance à maîtrise d'ouvrage • Le confort d'été • Le chauffage collectif et l'individualisation des frais • etc.

1 stand de conseils sur un salon de l'immobilier

Aix-en-Provence

1 visite d'une copropriété rénovée

Marseille

personnes sensibilisées

En tant que **tiers de confiance**, les conseillers de l'ALEC permettent à l'ensemble des copropriétaires de s'engager dans un projet durable qui rassemble et rassure l'ensemble des acteurs aux différentes étapes :

La préparation

Enclencher une dynamique et définir les besoins de la copropriété.

- > Mobiliser le conseil syndical, les copropriétaires et représentants de syndic
- > Comprendre le contexte réglementaire et juridique de l'habitat collectif et le processus complet d'une rénovation énergétique

L'étude

Réaliser l'étude adaptée pour déterminer un scénario de travaux.

- > Opter pour l'étude la plus pertinente et choisir des prestataires qualifiés et référencés par l'ALEC (bureaux d'études et/ou architectes)
- > Analyser les scénarios de travaux
- > Emporter l'adhésion de tous les copropriétaires

Les travaux

S'entourer de professionnels compétents mener à bien les travaux.

- > Cadrer la conception puis la réalisation des travaux avec un maître d'œuvre référencé
- > Solliciter les interlocuteurs pouvant proposer un plan de financement
- > Trouver des entreprises de travaux locales et qualifiées pour réaliser les travaux

* Le contexte sanitaire n'a pas permis :
- d'assurer physiquement l'ensemble des permanences décentralisées et réunions de copropriété
- de maintenir la programmation événementielle habituelle et notamment le RDV de la rénovation énergétique

MISSION DE SENSIBILISATION ET D'APPUI AUX PROFESSIONNELS DE LA RÉNOVATION

Faire monter en compétence et valoriser le savoir faire des entreprises du réseau.

Pilote du dispositif de Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) sur son territoire, l'ALEC co-anime, avec la MEHC du Pays d'Aix, **une communauté d'acteurs professionnels** intervenant à chaque étape d'un projet de rénovation énergétique, dans toute leur diversité.

L'objectif de la PTRE est de partager une **vision commune et partagée de la rénovation énergétique performante** entre tous ces professionnels en leur offrant un éventail de services :

La valorisation du savoir faire et la visibilité auprès de potentiels clients via :

- > La diffusion de leurs coordonnées aux porteurs de projet par les conseillers via un annuaire
- > Des visites guidées de leurs réalisations, interventions lors des ateliers et invitations sur le stand de l'ALEC
- > Une cartographie des professionnels référencés détaillée en ligne sur le site de l'ALEC

La possibilité d'optimiser leurs services avec :

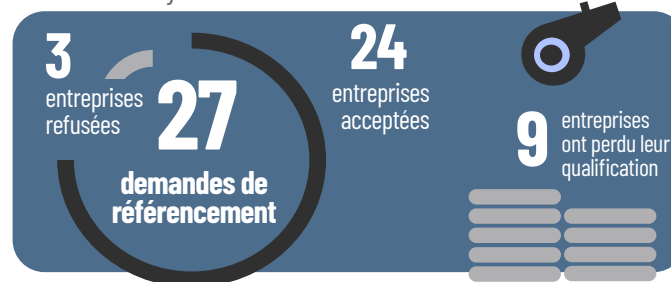
- > Des informations fiables, fournies par l'ALEC, sur les dispositions financières, la réglementation, etc.
- > Des ateliers et réunions d'information pour monter en compétence

L'adhésion à un réseau local vivant avec :

- > La tenue régulière d'événements associant particuliers et professionnels
- > La rencontre d'autres professionnels



Une mise à jour continue de l'annuaire



Le Comité technique (CoTech)

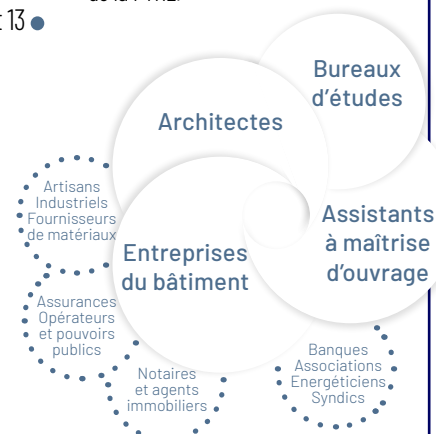
14 membres

● CAPEB 13 ● Syndicat des Architectes 13 ● FBTP 13 ● Energie Pulse ● UFC-Que Choisir ● Vue sur Vert ● ADIL 13 ● CAUE 13 ● Urbanis ● Qualibat ● EnvirobatBDM ● DREAL PACA ● Département 13 ● Métropole AMP

6 réunions du Comité technique

Les représentants locaux des professionnels de la rénovation constituent une instance appelée Comité technique. Tous les deux mois, cette instance se réunit afin d'échanger, de débattre et de décider les orientations stratégiques de la PTRE.

> Des acteurs de la rénovation divers et variés



MISE EN ŒUVRE ET DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME ACTIMMO

Sensibiliser les professionnels de l'immobilier à la rénovation énergétique.

2 chargés de développement à l'ALEC

176 structures rencontrées

70 structures formées

24 structures partenaires (ayant signé la charte Actimmo)

Le contenu des formations

- 1. Pourquoi rénover ?**
Les évolutions du DPE ● Les nouvelles réglementations ● La valeur vénale & la valeur verte
- 2. Les aides financières**
Les aides à la rénovation énergétique ● Les démarches ● Focus sur MaPrimeRénov' ● Cas concrets
- 3. Les apports techniques**
Présentation du réseau FAIRE ● Le parcours de rénovation énergétique ● Les acteurs locaux et nationaux

Le programme Actimmo vise à **informer, mobiliser et former les professionnels de la transaction immobilière** (agents immobiliers, conseillers bancaires, courtiers et notaires) aux enjeux de la rénovation énergétique performante des logements. L'ALEC et la MEHC déploient ensemble le programme Actimmo sur le territoire de la Métropole avec la méthodologie suivante :

Aller à la rencontre des professionnels de la transaction :

- > Se déplacer physiquement dans les agences pour décrocher un rendez-vous approfondi avec la direction
- > Expliquer la plus-value de l'approche, auprès de leurs salariés et de leurs clients

Avancer ensemble vers des actions de formation avec les professionnels :

- > Les faire bénéficier des conseils gratuits et indépendants
- > Former les équipes aux enjeux de la rénovation performante
- > Les outiller pour qu'ils soient en mesure de conseiller et d'orienter leurs clients

Formalisation du partenariat avec la signature de la charte :

- > Nouer des partenariats durables : signature de chartes, réalisation d'études sur des logements à vendre, actions de communication, etc.



Signature de la charte avec la Chambre des Notaires des Bouches-du-Rhône

La Chambre des Notaires des Bouches-du-Rhône a formalisé le partenariat avec l'ALEC et la MEHC en signant la charte Actimmo en novembre 2020.

Dans le cadre de leur mission de service public, ces trois acteurs du territoire ont souhaité unir leurs savoir-faire pour sensibiliser les particuliers aux enjeux de la performance énergétique tout au long de leur parcours résidentiel : acquisition d'un bien immobilier, location, gestion du patrimoine, etc.

A travers cette charte, les deux partis se sont engagés mutuellement à prendre part à la dynamique territoriale de transition énergétique, l'un en partageant son expertise de la rénovation énergétique (technique, financière et réglementaire), et le second en encourageant les notaires du département à informer leurs clients de l'existence du réseau FAIRE pour les accompagner dans leur projet de rénovation énergétique.

LES NOUVEAUTÉS DE LA PLATEFORME

Outils, dispositifs et publications de l'ALEC qui ont vu le jour en 2020.

— PARTICULIERS — ENTREPRISES | Dispositif



Plus d'infos sur www.alecmm.fr
— Rubrique Particuliers

Les visites **Votre logement à la loupe**

Un bilan architectural et énergétique avec un architecte référencé

L'ALEC et la MEHC, en partenariat avec le Syndicat des Architectes 13 et les Architectes de la rénovation Méditerranée, ont lancé l'opération *Votre logement à la loupe*.

Cette visite initiale à 390 € TTC apporte un bilan architectural, patrimonial et énergétique sur un logement prochainement rénové grâce au regard neutre, expert et global d'un architecte référencé sur la PTRE de la Métropole Aix-Marseille-Provence et partenaire de l'opération. La visite a pour but d'évaluer les caractéristiques du bien et de proposer à son propriétaire une priorisation des travaux nécessaires pour réaliser une rénovation performante, le tout en collaboration avec les conseillers de l'ALEC et de la MEHC.

Ce dispositif permet, d'une part de proposer un bilan du logement à un coût raisonnable ; et d'autre part, de valoriser les architectes référencés sur la PTRE locale.

— ACTIMMO | Outil & Technique d'animation

Les visites **Préco'Immo**

Un outil pour les agents immobiliers et leurs clients



L'outil Préco'Immo vise à délivrer des recommandations à destination des futurs acquéreurs d'une maison, clients des agences immobilières partenaires du programme Actimmo.

Lors d'une visite du bien convoité, un conseiller de l'ALEC génère un « Cahier de recommandations pour une rénovation performante et l'utilisation d'énergies renouvelables ». Ce document comprend un état des lieux du bien, des conseils de travaux, une estimation de leur montant et un mémento.

Ces visites permettent à la fois de créer et maintenir des liens avec la communauté de professionnels Actimmo et de faire connaître le SPPEH auprès de futurs acquéreurs, potentiels porteurs de projets de rénovation globale.

Le jeu de cartes **Actimmo**

Le jeu des professionnels de l'immobilier engagés pour la rénovation énergétique performante.

Ce jeu a été créé par l'ALEC dans l'optique de rendre plus interactives et participatives les sessions d'information Actimmo.

Conçu comme un jeu des 7 familles, il regroupe des questions autour des quatre thèmes phares des formations Actimmo : les aides financières, les lois et réglementations, les acteurs de la rénovation et les bonnes raisons de rénover.

Il constitue un moyen ludique de restituer ses connaissances et de partager un moment collaboratif en fin de séance.



— PARTICULIERS | Outil de sensibilisation & Publication

Acquisition-rénovation : **les clés d'un projet réussi**

Un guide pour les futurs acquéreurs souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique.

L'acquisition d'un logement est le moment privilégié pour envisager une rénovation énergétique complète et performante.

Ce livret et son site internet dédié, réalisé par l'ALEC, la MEHC du Pays d'Aix et l'ADIL 13, accompagne les particuliers tout au long de leur parcours d'achat, de la définition du projet jusqu'à la prise en main du logement.

Il apporte des conseils techniques, juridiques et financiers ainsi que des outils pratiques pour réussir sa rénovation.



— Retrouvez le guide www.acquisition-renovation.fr

— PARTICULIERS — COPROPRIÉTÉS | Dispositif

Le numéro **Allo Rénov' Energie**

Un guichet unique de la rénovation énergétique sur le Département des Bouches-du-Rhône

A l'initiative de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône, ce nouveau numéro gratuit a permis de simplifier l'accès à l'information et à l'accompagnement des particuliers en leur proposant une porte d'entrée unique, articulée avec les organismes du SPPEH existants sur le territoire. La plateforme téléphonique a officiellement été lancée au mois de novembre 2020, suivie d'une campagne de communication d'envergure qui s'est répercutée sur le nombre de sollicitations des conseillers FAIRE du Département au dernier trimestre.

Tout au long de l'année 2020, l'ALEC et les autres structures du SPPEH du département ont très activement participé à la naissance de ce numéro unique, des premières réflexions jusqu'à sa mise service. L'ALEC gère désormais, en collaboration, la logistique et la gestion du dispositif au quotidien.



Mise à disposition d'une **malette économe**

Un outil pour tester son logement en mesurant soi-mêmes ses dépenses en eau et en énergie.

L'ALEC prête gratuitement aux particuliers une mallette remplie d'appareils de mesure et de produits économes à expérimenter. Fournie avec une notice explicative réalisée par les conseillers de l'ALEC, elle leur permet d'observer les consommations de leur logement et d'identifier des solutions pour faire des économies d'eau et d'énergie..

MISSION DE SOUTIEN À LA STRATÉGIE ET À LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES

Un accompagnement sur mesure, adapté aux besoins des collectivités.

Le pôle Collectivités de l'ALEC permet aux communes de se doter d'une stratégie afin de **concilier qualité de vie, performance énergétique et maîtrise budgétaire**.

Une vision globale de la transition énergétique de la commune, au service de tous :

L'optimisation

- > Connaître son patrimoine pour maîtriser ses consommations d'énergie
- > Optimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement

La valorisation

- > Inventorier et valoriser le patrimoine et les équipements des communes
- > Améliorer le confort, la santé et la sécurité des usagers de ce patrimoine, tout en maîtrisant ses charges

L'ambition

- > Accompagner les collectivités dans la rénovation, la maîtrise des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables pour renforcer la qualité énergétique de leurs projets

1,5 conseillers

3 communes accompagnées dans le bilan énergétique de leur patrimoine

+ 21 000 habitants

La Penne-sur-Huveaune

- > Optimisations tarifaires des abonnements électriques
- > Appui à la réalisation d'une étude de faisabilité photovoltaïque
- > Aide à la passation d'un marché d'exploitation CVC avec intéressement
- > Thermographies de façades pour 7 logements communaux

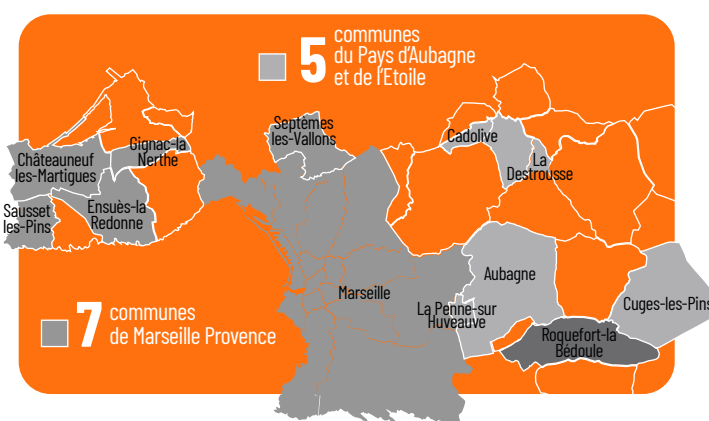
Septèmes-les-Vallons

- > Note technique sur les systèmes de climatisation solaire
- > Note d'opportunité d'un réseau de chaleur biomasse

La Destrousse

- > Optimisations tarifaires des abonnements électriques

Des interactions croissantes au service de l'action



Animation territoriale

62

foyers bénéficiaires de thermographies de façade et du bilan associé

5 Communes

25% ont fait appel à l'ALEC

Châteauneuf-les-Martigues • Ensues-la-Redonne • Gignac-la-Nerthe • La Destrousse • Septèmes-les-Vallons

1 webinaire destiné aux élus et techniciens de la Métropole

Un cliché pour rénover

Pour la 4^e année consécutive, l'ALEC et les communes engagées sur l'opération ont proposé à leurs habitants de bénéficier d'un pré-diagnostic énergétique de leur logement.

Le dispositif consiste à photographier les façades des habitations à l'aide d'une caméra thermique, afin de détecter les déperditions de chaleur. Un bilan est ensuite remis aux propriétaires. Il comprend des clichés infrarouges des façades, des conseils pour les aider dans l'interprétation des résultats et les travaux de rénovation pertinents.

VERS UN SERVICE MÉTROPOLITAIN DE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS EN 2021

1. Phase préalable

Structurer l'offre de service au territoire.

En s'appuyant sur les missions déjà menées sur le territoire, la MEHC et l'ALEC ont travaillé sur une offre de Conseiller en Energie Partagé (CEP) à l'échelle métropolitaine, en veillant à en renforcer les actions existantes :

- > Harmoniser les offres techniques de la MEHC et de l'ALEC et leur appropriation par les communes en élaborant une méthodologie commune et des outils mutualisés
- > Valider le mode de contractualisation avec les communes
- > Etablir le coût du dispositif et étudier les possibilités de financements

2. Phase pré-opérationnelle

Mobiliser des financements pour améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux.

En 2020, la Métropole AMP, en collaboration avec l'ALEC et la MEHC, a proposé aux communes du territoire de rejoindre son groupement pour candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA.

Le groupement porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence ayant été retenu, les 11 communes mobilisées par le pôle Collectivités de l'ALEC pourront bénéficier des services d'un économe de flux, ou CEP, pour les accompagner dans l'établissement d'un programme de rénovation et le montage technique et financier d'opérations d'amélioration énergétique de leurs bâtiments. Elles pourront également obtenir des financements pour la réalisation d'études techniques avant-travaux ainsi que pour une maîtrise d'œuvre.

Déploiement du CEP métropolitain en 2021

1. Etat des lieux des contrats

Inventaires & optimisation des contrats :
- d'eau,
- d'électricité
- de combustibles

2. Conseil en orientation stratégique

- Etat des lieux du patrimoine de la collectivité
- Identification et analyse des bâtiments énergivores

3. Plan d'action patrimoine

- Définition d'un programme d'actions concrètes
- Etudes complémentaires sur les bâtiments énergivores

4. Réalisation du plan d'action

- Sensibilisation des usagers et des élus
- Analyse et bilan des factures
- Veille réglementaire, technique et financière

5. Transfert de compétences

Formation des agents à la saisie des factures pour que la commune soit autonome

DE NOUVEAUX OUTILS D'INFORMATION



Retrouvez les fiches sur www.alecmm.fr
rubrique Médiathèque

Îlots de Chaleur Urbains : Halte à la surchauffe en ville

Un webinaire pour lutter contre le phénomène localement.

Cet évènement a été organisé en collaboration avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, avec la participation de l'Agence d'urbanisme Pays d'Aix (AUPA), l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM), l'Université Aix-Marseille et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) 13. Divisé en deux parties : « Mieux comprendre et diagnostiquer le phénomène sur le territoire métropolitain » et « Maîtriser les leviers d'action pour agir », il a réuni plus de 60 participants. Ce webinaire illustre l'extension du champs d'intervention de l'ALEC aux mécanismes d'adaptation au changement climatique.

Conception de fiches pratiques

Des conseils techniques pour permettre aux élus et agents des communes de mener des actions simples et peu coûteuses.

Le Conseiller en Energie Partagé de l'ALEC produit des fiches pratiques contenant des informations objectives et didactiques pour que les collectivités puissent faire des choix éclairés et réaliser des économies. Chaque fiche aborde les thématiques différentes comme la programmation du chauffage ou encore le calorifugeage des réseaux avec leurs aspects techniques et des conseils sur le choix et/ou la pose en fonction des travaux envisagés, mais aussi des éléments financiers. Il s'agit d'un complément aux préconisations qu'apportent l'ALEC au quotidien.



Retrouvez les deux webinaires sur la chaîne YouTube de l'ALEC

INFORMATION ET COMMUNICATION

Gagner en notoriété, sensibiliser et fédérer autour des valeurs de l'ALEC pour devenir l'acteur local incontournable de la transition énergétique.

La stratégie de communication et ses multiples actions permettent à l'ALEC d'être identifiée par les médias, les acteurs privés et publics et le grand public comme l'interlocuteur privilégié de la transition énergétique.

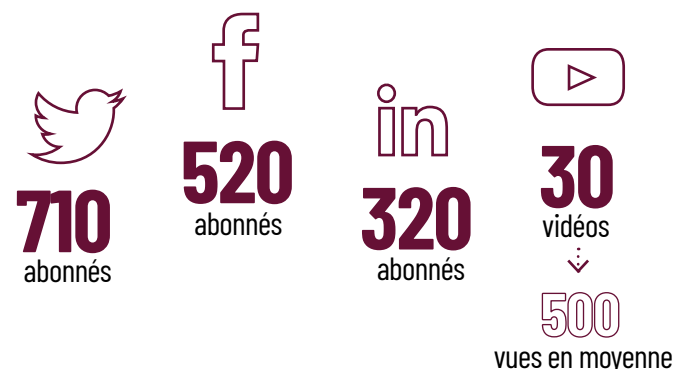
A travers ses différents supports et vecteurs de diffusion, l'ALEC **continue d'accroître sa popularité et d'asseoir son identité, auprès de tous ses publics**, sur l'ensemble du territoire et au-delà.



Un nouveau site internet

L'ALEC a dévoilé fin 2020 son nouveau site internet. Plus moderne, plus pratique et surtout plus économe en énergie, le site a été repensé pour être plus proche des valeurs de l'ALEC. Conçu exclusivement en mode sombre, il permet aux appareils d'économiser de l'énergie de rester performants plus longtemps. Outre une consommation numérique plus responsable, ce mode préserve les yeux et le sommeil de ses visiteurs grâce à une luminosité plus douce.

Réseaux sociaux



Campagnes de mailing



Site internet



ÉQUIPE



Philippe MICHAUD
Directeur



Régis VOGLIAZZO
Chargé de mission Actimmo
ACTIMMO



Jérôme OUANG
Conseiller énergie & habitat
PARTICULIERS | COPROPRIÉTÉS



Florent PIDOUX
Directeur adjoint



Franck PHEMIUS
Chargé de mission Actimmo
ACTIMMO



Céline CRENAUT
Conseillère énergie & habitat
PARTICULIERS | COPROPRIÉTÉS



Jean-Pierre DE PALMA
Responsable administratif & financier



Rosita AMAT
Conseillère énergie & habitat
COPROPRIÉTÉS



Solène DA SILVA
Conseillère énergie & habitat
PARTICULIERS



Pauline TASCONE
Chargée de communication



Frédéric TAMISIER
Conseiller énergie & habitat
COPROPRIÉTÉS



Anaïs NUNEZ
Conseillère énergie & habitat
PARTICULIERS



Melenn MAUPU
Chargé de mission
COLLECTIVITÉS



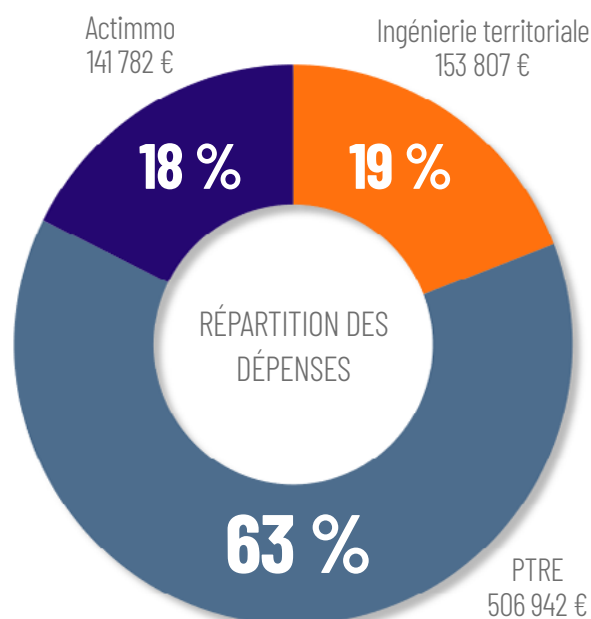
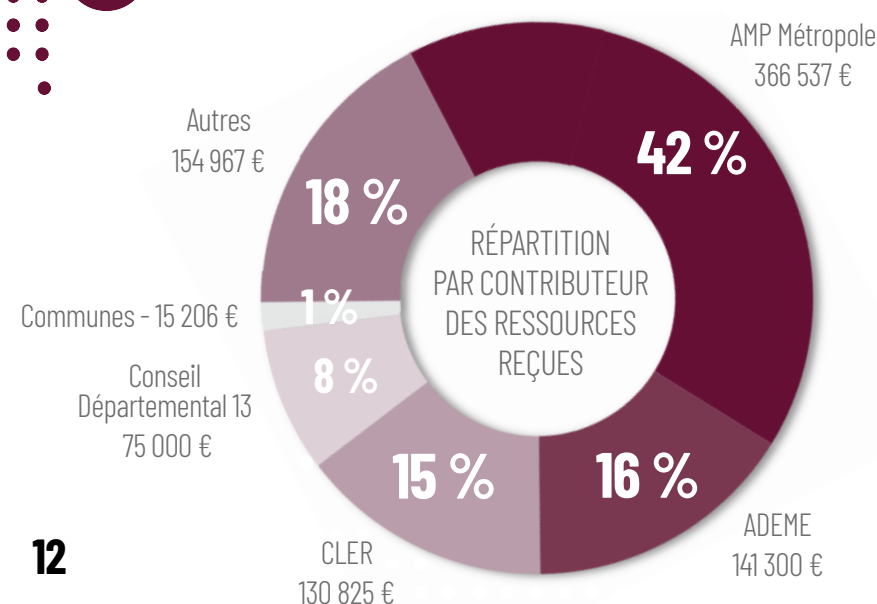
Arnaud HUSSENOT
Conseiller énergie & habitat
COPROPRIÉTÉS | COLLECTIVITÉS



Samy MEJRI
Conseiller énergie & habitat
PARTICULIERS

*L'équipe au 31 décembre 2020

BUDGET



BUREAU

Président : M. Claude VALLETTE,
 > Conseiller de la Métropole,
 > Conseiller du Territoire de Marseille Provence,
 > Conseiller d'arrondissement de Marseille

Secrétaire : Mme Béatrice ALIPHAT,
 > Conseillère régionale Région Sud,
 > Membre du bureau de la Métropole,
 > Conseillère du Territoire du Pays de Martigues,
 > Maire de Saint-Mitre-les-Remparts.

Trésorier : M. Eric CHEVALIER,
 > Architecte DPLG,
 > Représentant le Syndicat des Architectes des Bouches-du-Rhône

Conseillers auprès du Président :
Mme Anne CLAUDIUS-PETIT,
 > Conseillère régionale Région Sud,
 > Conseillère de la Métropole,
 > Conseillère du Territoire de Marseille-Provence,
 > Conseillère d'arrondissement déléguée de Marseille
M. Bernard SUSINI,
 > Membre honoraire

Collège A

- > Métropole Aix-Marseille-Provence
- > Châteauneuf-les-Martigues
- > Ensues-la-Redonne
- > Gignac-la-Nerthe
- > Septèmes-les-Vallons

Collectivités publiques
➔ et communes

Collège B

- > ALTERGIS INGENIERIE Véolia Energie France
- > EDF Méditerranée
- > Energie Pulse
- > ENGIE Axima
- > GRDF
- > Société des Eaux Marseille Métropole

Entreprises et
➔ opérateurs

Collège C

- > Crédit Agricole

Institutions financières
➔ et assurances

Collège E

- > Renaud MUSELIER
Président de la Région Sud

- > Martine VASSAL
Présidente du Conseil
Départemental des
Bouches-du-Rhône

- > Corinne TOURASSE
Directrice Régional de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement (DREAL PACA)

- > Yves LE TRIONNAIRE
Directeur Régionale
de l'ADEME PACA

- Personnalités qualifiées :
- > Pierre SEMERIVA
 - > Bernard SUSINI

Membres honoraires et
➔ personnalités qualifiées

Collège D

- > Agence Départementale
d'Information sur le Logement
(ADIL 13)

- > Agence d'urbanisme de
l'Agglomération Marseillaise
(AGAM)

- > Association Régionale (ARHLM
PACA-Corse)

- > AtmoSud

- > Chambre de Métiers et de
l'Artisanat (CMAR PACA)

- > Compagnons Bâtisseurs
Provence

- > Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du
Bâtiment (CAPEB 13)

- > Syndicat des Architectes
(SA 13)

- > Fédération du Bâtiment
et des Travaux publics

➔ Associations et organismes professionnels